

USF Bridge FONTENAY SOUS BOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 18 Juin 2015

PRESENTS:

- **Membres du bureau** : _Samuel Rozenberg, Dominique Cosson, Brigitte Duminy, Agnès Verdier, Jean-Pierre Fèvre, Daniel Poisson-Girard.

ABSENTS EXCUSES : Claudine Babin, Marie-Claire Pontus, Martine Cayol, Christian Cloarec, Marcel Gauvain

ORDRE DU JOUR : selon courriel du Président du 16/06/15

Cette réunion fait suite à celle du 11 juin à la demande d'Agnès Verdier.

La séance ouverte est à 18h

POINT 1 : Faux départ d'un tournoi.

AV : Correction du dernier pv, je ne suis jamais partie d'un tournoi en plein milieu ; Irène est un peu sourde comme d'autres au club, elle a fait l'effort de venir tous les lundis pour que les cours commencent à 18h précises après les remarques du pv de janvier infondées aussi, l'irrégularité n'étant due que aux réunions de bureau et aux changements des jours de compète du comité et à l'indisponibilité de certains élèves

SR : Le point 1 ne sera pas corrigé :

Agnès verdier à bien fait mine de quitter le tournoi : elle est partie mettre son manteau dans le bureau, et Brigitte Duminy lui a demandé de revenir. Son "absence de volonté de quitter un tournoi" n'est pas évidente.

AV : Je me suis sentie ridicule et je suis revenue de moi-même.

POINT 2 : Explication de la motivation spontanée le 16 4 du point 3

AV : Pourquoi un sujet non à l'ordre du jour de la réunion de bureau est discuté ?

SR : La suppression de l'école à déjà été motivée dès le mois d'avril : Le peu de succès de l'année d'enseignement de Agnès Verdier (ses 3 élèves ne souhaitent pas poursuivre avec elle). Le bouche à oreille est plutôt négatif. Seul le cours assurés par Samuel Rozenberg sera poursuivi, ses élèves le lui ayant expressément demandé.

AV : Les raisons pour lesquelles ses élèves ne veulent pas poursuivre n'ont rien à voir avec les enseignements qu'elle leur a dispensé.

POINT 3 : Légitimité du vote sur la question 3

AV : Comment 11 personnes dont 2 absents ont pu voter dans un bureau de 9 personnes ?

SR : La question 3 du précédant PV est légitime.

Elle a déjà été repoussée du bureau précédent, et elle a été préparée au point que des membres absents on signé des procurations pour pouvoir exprimer leurs votes. Il y a bien 11 membres du bureau suite à la dernière élection.

- a) AG du 2 Mars 2013 7 Membres : Réélus : Christian Cloarec, Brigitte Duminy, Jean Pierre Fevre, Samuel Rozenberg ; élus : Dominique Cosson, Daniel Poisson Girard, et Agnès Verdier

- b) AG du 5 Avril 2014 9 Membres : Réélus : tous les anciens membres ; nouveaux élus Jacqueline Bitton, (démissionnaire depuis) Martine Cayol
- c) AG du 7 Mars 2015 11 Membres : Réélus : tous les anciens membres (sauf Jacqueline Bitton) ; nouveaux élus Claudine Babin, Marcel Gauvain, Marie Claire Pontus

POINT 4 : Demande prématurée de rendre la clef du local

AV : Pourquoi on m'a demandé de façon insultante la clef du club immédiatement alors que l'année n'était pas finie

SR : La clef a été demandée dès la fin de la réunion de bureau, car la saison semblait terminée. Agnès Verdier voulant rattraper des heures d'enseignements et poursuivre un mardi soir à la demande de joueurs, les moyens lui ont été laissés (clef et mot de passe). Ceux ci lui seront repris au plus tard à la fin du mois de juin.

POINT 5 : Médisances à propos du Handicap.

AV : Pourquoi on n'a pas été écrit que Daniel Poisson-Girard m'a reproché de m'être levée trop rapidement pour recevoir un cadeau il y a 3 ans alors que tu dis ne permettre à personne de se moquer de mon handicap, toi qui a ri de ta plaisanterie "on n'est pas tenu à des quotas".

SR : On peut effectivement rappeler ce dire.

Il est vrai que le fait que tu te prépares à l'avance pour aller chercher tes prix et arriver à temps pour obtenir le lot que ton classement t'a fait mériter à été mal interprété comme étant une certaine aisance à te déplacer lorsque cela t'arrange. Certains bridgeurs que tu côtoies ont du mal à comprendre la nature de ton handicap, par exemple en te voyant danser à la fête annuelle de Saint Mandé.

Pour ma part je ne mets pas en doute que tu es bénéficiaire d'une carte invalidité reconnue par les autorités compétentes. Et donc que tu es handicapée et doit être considérée et traitée comme telle.

Par contre il n'y a pas d'obligation pour notre section de réserver des tâches de bénévoles à des bénévoles handicapés. D'où mon raccourci sur les « Quotas ».

AV : Vous n'êtes pas médecins et ne pouvez juger de mes incapacités

POINT 6 : Retrait du vote insultant m'interdisant d'être bénévole

AV : Pourquoi tu as dit aux joueurs du mardi d'après qu'il n'y avait pas de tournoi parce que j'avais été "exclue"? Bref suppression du point 3 qui aurait du être mis au vote à l'ag s'il y avait eu une raison valable et de l'attitude insultante et mensongère à mon égard. Je n'ai pas l'intention de venir même que jouer l'après midi, ni d'être à disposition totale du club comme je l'ai été pendant 4 ans.

SR : Il n'y rien d'insultant à informer les joueurs du mardi soir que les tournois du mardi sont supprimés parce que le bureau ne veut plus en confier l'organisation à un bénévole qui n'a plus la confiance du bureau. Sans être exclue de la section, voir du bureau, ce bénévole ne se verra plus confier de tâche par le bureau. Ce manque de confiance est plus motivé par l'attitude (le caractère egocentrique ? le manque d'empathie ? la désinvolture ?) que par les compétences (arbitrage, enseignement). En bref, le bureau ne se sent pas représenté par ce membre du bureau.

AV : Je conteste vigoureusement la « désinvolture ». J'ai consacré beaucoup d'efforts, de temps (et de santé) pour assurer mes tâches de bénévole : enseignements (et préparation de celui-ci), arbitrage (et formation à celui-là). Ce n'est pas de mon fait si les dates de compétition de chacun et ma santé ont occasionné des déplacements de dates, parfois imprévisibles, parfois même du fait de la désinvolture de Samuel Rozenberg (déplacement de réunion de bureau).

Le bureau reste sur la décision de se passer du bénévolat d'Agnes Verdier, qui rendra sa clef à la fin du mois, lorsqu'elle viendra chercher ses chaises (car elle déclare ne plus avoir l'intention de venir dans ce club). Toutefois, à sa demande, une place en Interclubs Division 1B lui est conservée pour la saison 2015-2016.

POINT 7 : Séjours en Andalousie

Les activités de bridge se sont passées correctement, sauf un seul loupé (un Guéridon ou l'assistant de l'arbitre a mis aussi des donnes sur la dernière table !).
Il a même été fait un classement général avec la fonction « Challenge ».

POINT 8 : DIVERS

- 1) La commission des litiges a rendu son jugement qui a été envoyé à l'USF, à la VdM, affiché au club, et figure sur le site du club.
- 2) Agnès Verdier a passé avec succès le contrôle de fin de son stage d'arbitre de comité

L'ordre du jour étant épuisé le Président clos la séance à 19h30.

Le président

Samuel Rozenberg